

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 12 NOV 2019

N° 9.00546 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

-----  
**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de vingt (20) élèves Conseillers de Santé en Sciences Maïeutiques et Santé de la Reproduction, session 2019.

Ce sont :

CONSEILLERS DE SANTÉ OPTION: SCIENCES MAÏEUTIQUES ET SANTÉ DE LA REPRODUCTION

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	BAKANHO KABA THEODORE	49599	09/08/75
2	BANGRE VICTOR	85283	21/07/78
3	COMPAORE PAUL	56405	03/12/76
4	COMPAORE TOUSSAINT	54029	01/11/77
5	CONGO KISWENDSIDA	201976	07/04/86
6	IVO KABA	92338	04/09/77
7	KASSAMBA KOROTIMI	53746	19/04/73
8	KI CAROLINE LAWANEDOWAGO	110060	09/11/78
9	KOADIYAMA BOIYENLI	210508	16/07/85
10	NIAMPA ADAMA	113161	13/09/78
11	OUEDRAOGO FELIX	204926	12/05/83
12	OUEDRAOGO FLORENCE	82278	15/08/76
13	OUEDRAOGO MARIE-CLAIRE	78531	15/08/79
14	OUEDRAOGO NATOUWINDE THOMAS	204927	28/01/82
15	SANGARE BOROMA JULES	85390	31/08/75
16	SAWADOGO JEAN-CLAUDE	85391	04/06/74
17	SAWADOGO MARCELINE OUINDKOUNI	57963	30/01/73
18	YAMEOGO TARDEBWAOGA	51551	31/12/72
19	ZOMBRE/BANCE SALIMATA	206585	01/02/83
20	ZOROME/RAMDE WENDKOAGHENDA SOPHIE	56370	08/06/76

Arrêté la présente liste à 20 nom(s).

CONSEILLERS DE SANTÉ OPTION: SCIENCES MAÏEUTIQUES ET SANTÉ DE LA REPRODUCTION

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général



**Souleymane LENGANE**